

20 13 - 096

**DECISION DU PRESIDENT PRISE PAR DELEGATION
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Président de la communauté de communes de Lacq :

Vu la délibération du 24 janvier 2011 reçue en Préfecture des Pyrénées-Atlantiques le 4 février par laquelle le Conseil de la communauté de communes de Lacq l'a chargé, par délégation et pour la durée de son mandat, de prendre les décisions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, dans les limites des compétences de la communauté de communes,

Vu l'arrêté du Président en date du 9 février 2011 portant délégation d'une partie de ses attributions,

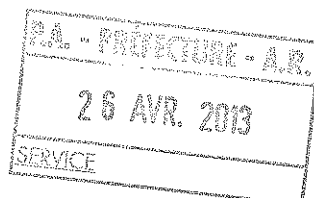
Vu le Code des marchés publics et en particulier ses articles 26 et 28,

Considérant la mise en concurrence organisée suivant avis de marché adressé le 5 mars 2013 et publié au BOAMP, sur le site internet de la collectivité et sur le profil acheteur www.eadministration64.fr ; pour : **la PA 2013.02 : Fourniture de véhicules utilitaires pour les services de la communauté de communes de Lacq.**

Considérant les offres enregistrées et les critères de jugement des offres énoncés dans le règlement particulier de la consultation,

Considérant le rapport d'analyse des offres établi le 2 avril 2013

.../...



D.H.

DECIDE

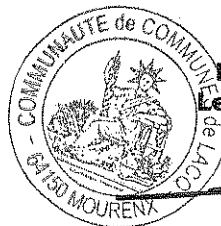
Article 1 : Le marché PA 2013.02 pour l'acquisition de véhicules utilitaires pour les services de la communauté de communes de Lacq (64150).est attribué à :

N° et intitulé du LOT		ENTREPRISE	MONTANT HT
Lot 1	fourniture et livraison d'un véhicule porteur polyvalent PTAC de 26 t équipé d'un bras ampiroll et d'une benne TP	ARROUZE SAS RN 134 BP 70014 64121 SERRES CASTET	119 170.00 €
Lot 2	Fourniture et livraison de 2 camions simple cabine PTAC 3T5	N.T.P 3 Rue des Frères d'Orbigny 64000 PAU	59 531.78 €

Article 2 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget.

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.

Fait à Mourenx, le 2 avril 2013



**Le Président,
Par délégation,
Le vice-président,**


Pierre DOMBLIDES